MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 1

Calendrier récapitulatif

	Fonctionnaires de catégorie A, y compris ressortissants de l'UE
23 novembre au 21 décembre 2026	Ouverture de la campagne annuelle et saisie des demandes de détachement par les candidats via l'application Pegase : https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase
5 janvier au 19 février 2027	Instruction des dossiers par les rectorats et DSDEN.
19 février 2027 au plus tard	Transmission à la DGRH des dossiers retenus par les recteurs d'académie et les Dasen.
3 mai 2027 au plus tard	Transmission à la DGRH par les services académiques du tableau des demandes de renouvellement et fin de détachement ou d'intégration dans le corps d'accueil (annexes 8 et 9).
À partir du 5 mai 2027	Communication aux services académiques de la liste des candidatures retenues.
1er septembre 2027	Date d'accueil en détachement et prise de poste

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 2
Conditions de recrutement et qualification(s) requise(s) pour l'accès au corps d'accueil par voie de détachement

		CORPS D'ORIGINE	
		Personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale titulaires relevant du ministère de l'Éducation nationale *(art. 61 du décret n° 2013-768 du 23 août 2013 modifié par le décret n° 2016-656 du 20 mai 2016 – art. 6 relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre de l'Éducation nationale)*	**Autres fonctionnaires titulaires de catégorie A (dont ressortissants de l'UE)**
CORPS D' ACCUEIL	Professeur des écoles	Licence ou équivalent + qualifications en natation et en secourisme (*arrêté du 28 janvier 2013 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le premier degré*)	Master 2 ou équivalent + qualifications en natation et en secourisme (*arrêté du 28 janvier 2013 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le premier degré*)
	Professeur agrégé		Master 2 ou équivalent Accès au corps des professeurs agrégés, discipline EPS : Master 2 ou équivalent + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme obtenues selon les modalités prévues par l'arrêté du 12 février 2019.
	Professeur certifié	Licence ou équivalent	Master 2 ou équivalent

	Professeur de lycée professionnel (PLP)	<u>Enseignement général</u> : Licence ou équivalent <u>Spécialités professionnelles :</u> Diplôme de niveau 5 (Bac + 2) + 5 ans de pratique professionnelle ou d'enseignement dans cette discipline **OU** Diplôme de niveau 4 (Bac) + 7 ans de pratique professionnelle dans les spécialités pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau 4	<u>Enseignement général</u> : Master 2 ou équivalent <u>Spécialités professionnelles :</u> Diplôme de niveau 5 (Bac + 2) + 5 ans de pratique professionnelle ou d'enseignement dans cette discipline **OU** Diplôme de niveau 4 (Bac) + 7 ans de pratique professionnelle dans les spécialités pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau 4
	Professeur d'EPS (PEPS)	Licence STAPS ou équivalent + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme obtenues selon les modalités prévues par l'arrêté du 12 février 2019.	Master 2 ou équivalent + licence STAPS ou équivalent + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme obtenues selon les modalités prévues par l'arrêté du 12 février 2019.
	Conseiller principal d'éducation (CPE)	Licence ou équivalent Aucune condition de titre ou diplôme n'est exigée pour les professeurs de lycée professionnel	Master 2 ou équivalent
	Psychologue de l'éducation nationale (Psy-EN)	Licence de psychologie + master 2 de psychologie comportant un stage professionnel de 500 heures, soit 14 semaines (les candidats veilleront à communiquer l'annexe au diplôme ou le relevé de notes mentionnant la validation de ce stage) **OU** Autre(s) diplôme(s) dont la liste figure dans le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 (liste des diplômes permettant de faire usage du titre de psychologue)	Licence de psychologie + master 2 de psychologie comportant un stage professionnel de 500 heures, soit 14 semaines (les candidats veilleront à communiquer l'annexe au diplôme ou le relevé de notes mentionnant la validation de ce stage) **OU** Autre(s) diplôme(s) dont la liste figure dans le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 (liste des diplômes permettant de faire usage du titre de psychologue)

Les diplômes obtenus à l'étranger doivent faire l'objet d'une attestation de comparabilité délivrée par le département de reconnaissance des diplômes de France Éducation International.

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 3

Informations spécifiques pour les candidats enseignants du 1er degré vers le 2d degré

Je suis enseignant du 1er degré et je souhaite être détaché dans un corps du 2d degré :

1- Je prends note des conditions de diplômes et des qualifications requises pour certains corps fixés dans le tableau en annexe 2 de la présente note ;

2- Je saisis ma demande de détachement dans l'application Pégase jusqu'au 21 décembre 2026 à l'adresse suivante : https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase

3- Je formule mes vœux concernant le ou les corps d'accueil et j'indique éventuellement la discipline et la spécialité souhaitées (jusqu'à quatre demandes maximum de détachement : limitation à deux corps – une discipline par corps et deux académies maximum) ;

4- Je joins impérativement un CV et une lettre de motivation à ma demande ;

5- Je recueille uniquement l'avis de mon Dasen ;

6- La rectrice ou le recteur de l'académie souhaitée instruit mon dossier entre le 5 janvier et le 19 février 2027 ;

7- Mon dossier, s'il est retenu, est transmis à la DGRH par le rectorat de l'académie d'accueil souhaitée au plus tard le 19 février 2027 ;

8- La DGRH instruit mon dossier du mois de février au mois de mai 2027 ;

9- La DGRH communique la liste des candidatures validées au rectorat de l'académie d'accueil souhaitée qui m'informe de la décision ministérielle ;

10- Si l'avis sur ma demande de détachement est favorable, la DGRH me notifie mon arrêté de détachement et le rectorat procède à mon affectation et me notifie l'arrêté d'affectation ;

11- Je prends note que, suite à la décision favorable, mon détachement prendra effet au 1er septembre 2027, pour une durée de deux ans.

Pour tous renseignements complémentaires, je peux contacter le rectorat de l'académie souhaitée.

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 4

Informations spécifiques pour les candidats enseignants du 2d degré vers le 1er degré

Je suis enseignant du 2d degré et je souhaite être détaché dans le corps des professeurs des écoles :

1. Je prends note des conditions de recrutement et des qualification requises en natation et en secourisme pour pouvoir être détaché dans le corps des professeurs des écoles ;
2. Je saisis ma demande de détachement dans l'application Pegase jusqu'au 21 décembre 2026 à l'adresse suivante : https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase
3. Je formule mes vœux (deux départements maximum) ;
4. Je joins impérativement un CV et une lettre de motivation à ma demande ;
5. Je recueille uniquement l'avis de ma rectrice ou de mon recteur ;
6. La ou le Dasen du département d'accueil souhaité instruit mon dossier entre le 5 janvier et le 19 février 2027 ;
7. Mon dossier, s'il est retenu, est transmis à la DGRH par la ou le Dasen du département d'accueil souhaité au plus tard le 19 février 2027 ;
8. La DGRH instruit mon dossier du mois de février au mois de mai 2027 ;
9. La DGRH communique la liste des candidatures validées à la ou au Dasen d'accueil qui m'informe de la décision ministérielle ;
10. Si l'avis sur ma demande de détachement est favorable, le département d'accueil prend les arrêtés de détachement et d'affectation et me les notifie ;
11. Je prends note que suite à la décision favorable, mon détachement prendra effet au 1er septembre 2027, pour une durée de deux ans.

Pour tous renseignements complémentaires, je peux contacter le département d'accueil souhaité.

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 5

Informations spécifiques pour les candidats fonctionnaires de catégorie A extérieurs aux corps enseignants du ministère de l'Éducation nationale

Je suis candidat extérieur aux corps enseignants, des personnels d'éducation ou des psychologues de l'éducation nationale et je souhaite obtenir un détachement dans le corps des professeurs des écoles ou dans l'un des corps enseignants du second degré :

1. Je prends note des conditions de diplômes (master 2 ou équivalent) et des qualifications requises en natation et en secourisme pour pouvoir être détaché dans le corps des professeurs des écoles ;

2. Je saisis ma demande de détachement dans l'application Pegase jusqu'au 21 décembre 2026 à l'adresse suivante : https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase

3. Je formule mes vœux concernant le ou les corps d'accueil et j'indique éventuellement la discipline et la spécialité souhaitées (jusqu'à quatre demandes maximum de détachement : limitation à deux corps – une discipline par corps et deux académies/départements maximum) ;

4. Je joins impérativement un CV et une lettre de motivation à ma demande ;

5. Je recueille l'avis de mon supérieur hiérarchique ou de mon autorité de gestion ;

6. Les corps d'inspection des structures d'accueil formulent un avis sur mon dossier de candidature ;

7. La rectrice, le recteur, la ou le Dasen instruit mon dossier entre le 5 janvier et le 19 février 2027 ;

8. Mon dossier, s'il est retenu, est transmis par le rectorat ou le service départemental à la DGRH au plus tard le 19 février 2027 ;

9. La DGRH instruit mon dossier du mois de février au mois de mai 2027 ;

10. La DGRH communique la liste des candidatures validés aux services académiques d'accueil souhaités qui m'informent de la décision ministérielle ;

11. Pour le second degré, si l'avis sur ma demande de détachement est favorable, la DGRH sollicite mon administration d'origine pour obtenir l'arrêté de détachement sortant, puis établit mon arrêté de détachement entrant qu'elle communique au service académique d'accueil ;

12. Mon service académique d'accueil me notifie mon arrêté de détachement ainsi que mon arrêté d'affectation ;

13. Pour le premier degré, si l'avis sur ma demande de détachement est favorable, la ou le Dasen sollicite mon administration d'origine pour obtenir l'arrêté de détachement sortant puis établit et me notifie mon arrêté de détachement entrant ainsi que mon arrêté d'affectation ;

14. Je prends note que suite à la décision favorable, mon détachement prendra effet au 1er septembre 2027, pour une durée de deux ans.

Pour tous renseignements complémentaires, je peux contacter le service départemental ou académique compétent en fonction des vœux que j'ai formulé.

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 6

☐ Je suis enseignant du 1er degré, je sollicite un détachement dans un corps du 2d degré :
> Je recueille uniquement l'avis de mon Dasen

□ Je suis enseignant et j'appartiens à un corps du 2d degré, je sollicite un détachement dans un corps du 1er ou du 2d degré :
> Je recueille uniquement l'avis de mon recteur

□ Je relève d'un autre corps, je sollicite un détachement dans un corps du 1er ou du 2d degré :
> Je recueille l'avis de mon supérieur hiérarchique ou de mon autorité de gestion

Avis motivé du supérieur hiérarchique (ou de l'autorité de gestion le cas échéant) du candidat au détachement figurant dans l'application Pegase
(https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase)
NB : cet avis ne se substitue pas à l'avis motivé du corps d'inspection compétent pour se prononcer sur la demande de détachement.

Je soussigné(e)

Qualité.....

ai pris connaissance de la candidature de :

M. / Mme.....

AVIS
(Pour les personnels du ministère de l'Éducation nationale, les rectrices/les recteurs ou Dasen se prononcent sur l'opportunité de la demande au regard des besoins en emplois dans la discipline ou dans le corps d'origine du candidat)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis favorable □ **Avis défavorable** □

À, le

Signature et visa du supérieur hiérarchique :

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 7

Synthèse des éléments requis dans l'application Pegase lors de la constitution d'un dossier de candidature au détachement dans les corps des personnels enseignants des 1er et 2d degrés, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale
(https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase)

Identité du candidat

- Nom de famille (naissance)
- Nom d'usage
- Prénom
- Date de naissance
- Adresse postale personnelle
- Téléphone
- Adresse mél de contact

Coordonnées du service gestionnaire *du corps d'origine*[1]

- Nom
- Adresse du service
- Téléphone du gestionnaire
- Adresse mél du gestionnaire (obligatoire)

Situation statutaire

- Fonction publique de rattachement
- Intitulé de l'administration d'origine
- Corps d'origine
- Date d'entrée dans le corps d'origine (attention : la date d'entrée dans le dernier grade ou échelon n'est pas requise)
- Grade actuel dans le corps d'origine
- Échelon actuel dans le corps d'origine
- Position administrative

Signalement de situation particulière

- Bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)
- Situation de reclassement suite à inaptitude aux fonctions (période de préparation au reclassement [PPR], poste adapté)

Parcours académique

- Diplômes détenus
- Diplômes en cours d'obtention

[1] Le service gestionnaire du corps d'origine est le service gestionnaire actuel des agents en position normale d'activité, et le service d'origine pour les agents déjà en disponibilité, congés ou détachement.

Projet de mobilité

- Corps d'accueil souhaités (2 maximum) + précision de la discipline de détachement souhaitée (1 discipline par corps)
- Académies et/ou départements d'affectation souhaités (2 maximum)

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Tous candidats □ Curriculum vitae □ Lettre de motivation □ Copie des diplômes	**Personnels hors ministère de l'Éducation nationale** □ Copie du dernier arrêté de promotion □ Copie de la grille indiciaire du corps d'origine □ Copie du statut particulier du corps ou cadre d'emploi d'origine
Pour tous les candidats à l'accès au corps des professeurs des écoles, d'EPS et agrégés d'EPS : copie des qualifications complémentaires requises	**Pour tous les personnels hors position d'activité :** copie de l'arrêté de position
Pour les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) : copie du justificatif	**Pour les personnels en situation de reclassement (PPR, poste adapté) :** copie des justificatifs

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 8

Département/académie :

Année scolaire : 2026-2027

Demande d'intégration, de renouvellement et fin de détachement dans les corps enseignants des 1er et 2d degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale

Tableau à retourner par courriel le 3 mai 2027 au plus tard à l'adresse suivante :
1er degré : detachemententrant1erdegre@education.gouv.fr
2d degré : detachemententrant2nddegre@education.gouv.fr

L'ensemble des agents accueillis en détachement dans l'académie doit figurer sur cette liste.

Affaire suivie par : **Téléphone :** **Courriel :**

Nombre	Nom	Prénom	Corps d'accueil	Discipline d'accueil	Date début détachement	Vœu agent détaché	Avis recteur d'académie ou IA-Dasen	Observations
						☐ Renouvellement détachement ☐ Intégration corps d'accueil ☐ Réintégration corps d'origine	☐ Renouvellement détachement ☐ Intégration corps d'accueil ☐ Réintégration corps d'origine	
						☐ Renouvellement détachement ☐ Intégration corps d'accueil ☐ Réintégration corps d'origine	☐ Renouvellement détachement ☐ Intégration corps d'accueil ☐ Réintégration corps d'origine	
						☐ Renouvellement détachement ☐ Intégration corps d'accueil ☐ Réintégration corps d'origine	☐ Renouvellement détachement ☐ Intégration corps d'accueil ☐ Réintégration corps d'origine	

Date : Signature du recteur ou de l'IA-Dasen :

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 9

FIN DE LA PÉRIODE DE DÉTACHEMENT

PARTIE RENSEIGNÉE PAR L'AGENT DÉTACHÉ

Académie ou département d'affectation :

Nom et prénom :

Corps d'accueil :

Discipline d'accueil (pour le second degré) :

Date d'entrée en détachement :

Pour la rentrée 2027, je sollicite : □ le renouvellement de mon détachement
□ mon intégration dans le corps d'accueil
□ la fin de mon détachement (réintégration corps d'origine)

DATE : SIGNATURE :

PARTIE RÉSERVÉE AU CORPS D'INSPECTION[1]

Nom et prénom :

Corps d'inspection (corps et discipline le cas échant) :

Avis □ Favorable □ Défavorable à la demande de l'agent.

Si l'avis est défavorable, renseigner la préconisation ci-dessous :
□ renouvellement de détachement

□ fin du détachement

ET apporter des précisions quant aux éléments justifiant cet avis (joindre le rapport d'inspection) :

……

……

Date : Signature :

[1] La partie réservée au corps d'inspection doit impérativement être renseignée.